



**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**  
**Département des Côtes-d'Armor**

**ARRÊTÉ TEMPORAIRE N° 2022T1102**  
Portant réglementation de stationnement et de la circulation sur  
**la D12A**  
**commune de TADEN**  
*hors agglomération*

**Monsieur le Président du Conseil Départemental des Côtes d'Armor**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1 et suivants et L. 3221-4,  
Vu le Code de la route et notamment l'article R. 411-8,  
Vu l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière et notamment le livre 1, 4ème partie, signalisation de prescription, et le livre 1, 8ème partie, signalisation temporaire,

Vu l'arrêté en date du 19 octobre 2021 portant délégation de signature à Monsieur Patrick Vallée, Directeur de la Maison du Département de Dinan, à M. Erxan Lethuillier, son adjoint, à M. Yvan Grosbois, Chef de l'Agence Technique Départementale, à M. Eric Aubry son adjoint

Vu la demande de DINAN TRIATHLON en date du 18/04/2022,  
Considérant que par mesure de sécurité, il est nécessaire de régler le stationnement et la circulation le 29/05/2022, sur la D12A commune de TADEN, aux abords et au droit de la manifestation, pendant l'organisation Triathlon du Pays de Rance,

**ARRÊTE**

**article 1 :** Le 29/05/2022 inclus, de 9h00 à 13h00, les prescriptions suivantes s'appliquent sur la D12A du PR 0+0000 au PR 0+1409 (TADEN) situés hors agglomération du giratoire de Dombriand au giratoire de Villeneuve.  
Le stationnement des véhicules est interdit. Le non-respect des dispositions est passible de mise en fourrière immédiate.  
La circulation des véhicules est interdite dans le sens Dinan - Taden

**DÉVIATION**

Le 29/05/2022, de 9h00 à 13h00, une déviation est mise en place pour tous les véhicules en déplacement de transit et de proximité. Les usagers emprunteront, suivant leur provenance, les itinéraires de déviation suivants :  
par la D166 jusqu'au giratoire de Carheil puis par la D57 et la D57b La Hisse puis par la D12 en direction de Taden

**article 2 :** La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place par l'Agence Technique de Dinan pour le prépose et le club de DINAN TRIATHLON pour la pose et dépose.

**article 3 :** Les dispositions du présent arrêté abrogent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

**article 4 :** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

**article 5 :** Monsieur le Commandant du Groupement de Gendarmerie et Madame la Directrice Générale des Services du Conseil départemental des Côtes-d'Armor sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à Dinan, le 21 avril 2022

Le Président du Conseil Départemental des Côtes d'Armor

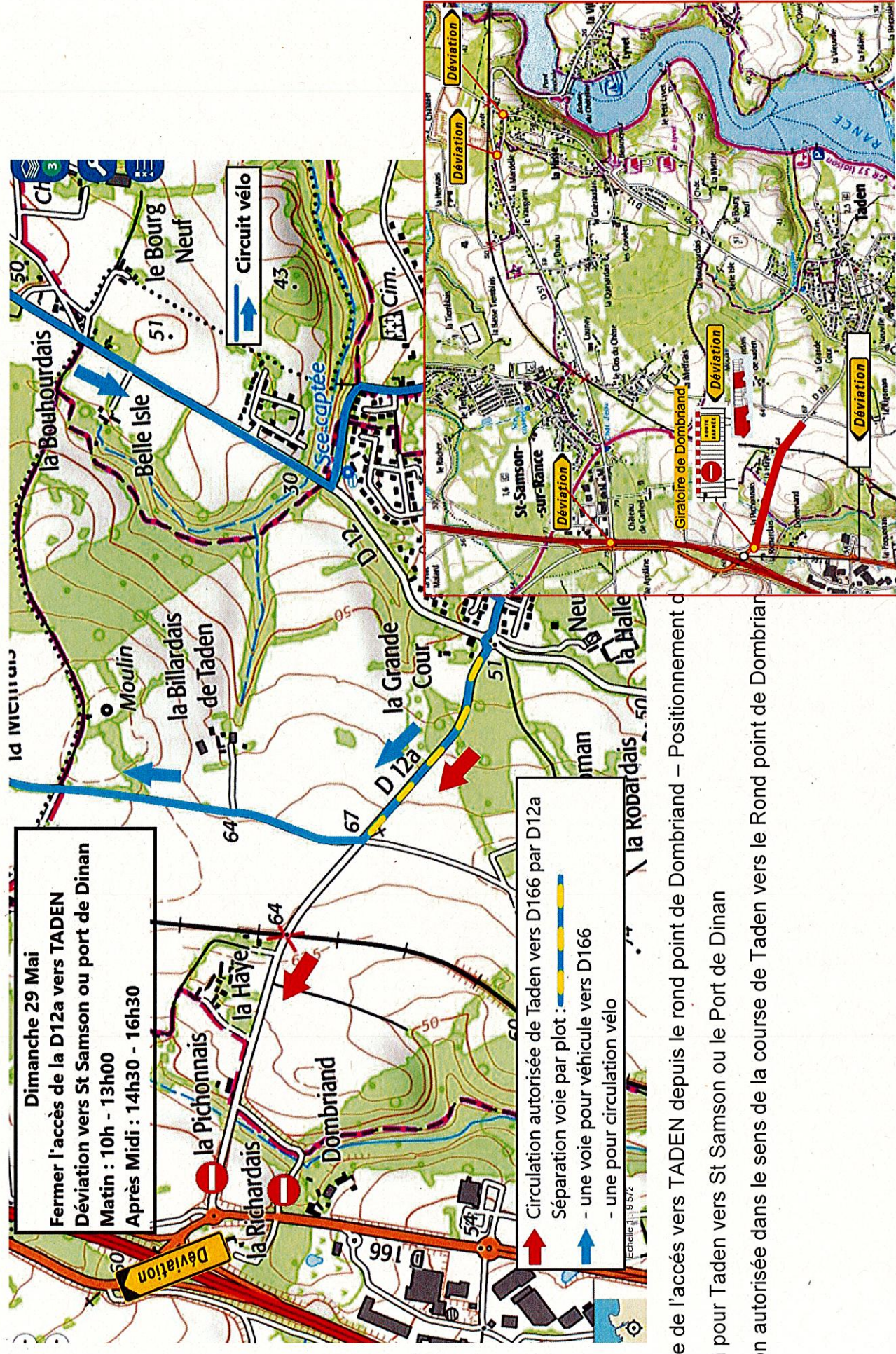
Et par délégation

Le Chef de l'Agence Technique de Dinan,

  
Yvan GROSBOIS



# DEVIATION D12a POUR LA COURSE CYCLISTE DIMANCHE 29 MAI 2022 MATIN



Fermeture de l'accès vers TADEN depuis le rond point de Dombriand – Positionnement de  
 Déviation pour Taden vers St Samson ou le Port de Dinan  
 Circulation autorisée dans le sens de la course de Taden vers le Rond point de Dombriand